Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2036_0032-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0032

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROBIC Elise

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Le Conseil municipal,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Le Maire, sur le Budget Primitif 2026 et les conséquences de la réforme de la fiscalité locale pour la Commune de BREHAN ;

- Vu les taux d'imposition 2025 ;
- Vu les bases d'imposition 2026 et produits assurés en appliquant les taux 2025 ;
- Vu l'évolution de l'assiette des 3 taxes ;

Après délibération,

DECIDE, à l'unanimité**,** de voter le taux des trois taxes pour l'année 2026 selon les modalités suivantes :

Désignation des taxes	Taux 2025 pour mémoire	Taux votés pour 2026
Taxe d'habitation	11,59 %	11,59 %
Foncier bâti	19,82%	35,08 %
Foncier non bâti	49,18 %	49,18 %

Pour copie conforme,
BREHAN, 17 Avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)